

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
BOUXIERES-AUX-CHENES

Date : 03 avril 2018

(le PV et les délibérations sont consultables en mairie)

- | | |
|---------------------|-------------------------|
| - CLAUDE Claudyne | - CHARDIN Nathalie |
| - REMY Chantal | - DE CAESTECKER Pierre |
| - ABA PEREA Carole | - GERARD Sylvain |
| - DONO Daniel | - FAUCHEUR Dominique |
| - HENNICK Nicole | - MONTFERRAN Christophe |
| - ABA PEREA Michaël | - TISSERAND André |
| - BONCOURT Julien | |

Absente excusée : BERTIN Christiane

Absent non excusé : CHARRON-DOLMAIRE Gilbert

Le pouvoir de BERTIN Christiane a été donné à HENNICK Nicole

Ordre du jour

- *Vote du Compte administratif*
- *Vote du Compte de gestion*
- *Vote de l'Affectation des résultats*
- *Vote des taxes*
- *Subventions aux associations*
- *Budget primitif*
- *Facilitation des paiements par le biais du TIPI*
- *Demande de subventions (groupe scolaire – rénovation appartements)*
- *Prix repas des anciens pour les accompagnants*
- *Aide aux départs en vacances*
- *Voyage scolaire participation communale*
- *Contrat groupe risques prévoyance*

Mme le Maire ouvre la séance à 20h.

Mme le Maire demande une secrétaire de séance, Chantal REMY se propose.

Mme le Maire souhaite la bienvenue à Pierre DE CAESTECKER qui remplace Sabine BERTIN, conseillère municipale démissionnaire pour raisons privées.

En ouverture, Mme le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour deux délibérations relatives aux emprunts inscrits au budget 2018 ; elle annonce par ailleurs que la séance préparatoire de la semaine précédente ayant permis d'étudier et de commenter longuement les différents postes du compte administratif et du budget, cette séance du conseil sera limitée à l'examen des chapitres et à la réponse aux questions éventuelles.

1 et 2. Vote du compte administratif et du compte de gestion

Chantal REMY, adjointe aux finances, commente les variations des principaux postes de dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement, chapitre par chapitre.

Section de fonctionnement : total dépenses 705 563,69 € Total recettes : 875 780,71 €

Section d'investissement : total dépenses 1 058 035,99 € Total recettes : 675 797,23 €

Section d'investissement, reste à réaliser à reporter en 2017 :

- dépenses : 300 457 € (dont 259 000 € pour les travaux connexes), recettes : 91 200 € de subventions

Compte administratif (en l'absence de Mme le Maire) et compte de gestion, votés par 12 voix pour et 2 abstentions (DE CAESTECKER Pierre et TISSERAND André)

3. Affectation du résultat

Excédent de fonctionnement reporté 2016 : 307 363,52 €

Excédent de fonctionnement exécuté 2017 : 170 217,02 €

Soit un total de 477 580,54 € sur lequel sont prélevés 350 474,00 € en couverture du besoin net de la section d'investissement.

En effet, l'excédent d'investissement reporté 2016 s'élève à 121 392,76 €, le déficit d'investissement exécuté 2017 à 382 238,76 €, soit un solde déficitaire de 260 846 € ; après imputation du reste à réaliser de 239 391 € en dépenses et de 141 763 € en recettes, il ressort un besoin net en section d'investissement de 350 474 €.

L'excédent de fonctionnement reporté s'élève ainsi à 127 106,54 €.

Affectation des résultats adoptée par 13 voix pour et 1 abstention (DE CAESTECKER Pierre)

4. Vote des taxes

Compte tenu des baisses successives des dotations de l'état, des incertitudes quant au futur remplacement de la TH, de la décision en début de mandat de pratiquer une augmentation modérée régulière plutôt que brutale en cas de besoin des TA, TF et TFNB, il est proposé de fixer les taux de la façon suivante :

- Taxe d'habitation : 11,07 % (10,96 en 2017)
- Taxe foncière : 11,96 % (11,84 en 2017)
- Taxe foncière NB : 32,06 % (31,74 en 2017)

Augmentation des taxes votée à l'unanimité

5. Subventions aux associations

Proposition :

- Comité des fêtes : 7 000 € (contre 8 000 € en 2017)
- Comité de jumelage : 300 €
- ASGC : 2 200 €

Il est précisé que la subvention à l'ASGC s'impute sur la part communale versée au syndicat omnisport dont le montant est par ailleurs ramené, après renégociation, à 10 050 €.

- Bouxières Évasion : 500 € pour le paiement des fournitures de matériaux complémentaires à la chape que les bénévoles de l'association ont fait eux-mêmes dans le local de stockage des vélos.

Subventions votées à l'unanimité

6. Vote du budget primitif

Le budget primitif a été longuement commenté et discuté lors de la réunion préparatoire du 26 mars avec les conseillers. Tous les postes du compte administratif avaient été au préalable analysés pour fixer ce budget au plus juste.

Section de fonctionnement

Dépenses : 929 861 € dont 350 474 € virés à la section d'investissement.

Recettes : 929 861 € dont 127 106,54 € de résultat de fonctionnement reporté.

Section d'investissement

Dépenses : 1 168 037,41 € dont 239 391 € de reste à réaliser et 260 846 € de déficit reporté.

Recettes : 1 168 037,41 € dont 141 763 € de reste à réaliser, 350 474 € d'excédent de fonctionnement capitalisé, et 420 000 € d'emprunts étant précisé que ce montant se scinde en deux opérations de 300 000 € et 120 000 €. Ce dernier emprunt destiné à financer l'aménagement de deux appartements communaux ne sera sollicité qu'à la condition que les subventions sollicitées soient accordées.

Le montant total du budget s'élève ainsi à 2 097 898,41 €.

La liste des investissements programmés avait été présentée aux conseillers lors de la séance préparatoire ; les dépenses seront en grande partie consacrées à la fin des travaux de la Place du Père Gérard, à l'éclairage public de Moulins, à la réfection de la rue du Plateau, à la réparation du Pont d'Amance, à la signalétique et au lancement du concours d'architecte pour la construction du nouveau groupe scolaire. L'aménagement d'appartements au-dessus de la Maison des Associations et au-dessus de la mairie ne sera envisagé que sous condition de l'obtention des subventions sollicitées.

Budget primitif voté par 14 voix pour et 1 abstention (DE CAESTECKER Pierre)

7. Facilitation des paiements par le biais du TIPI

La Direction Générale des Finances Publiques a développé un service gratuit (pour les usagers) de paiement en ligne dénommé TIPI (Titres Payables par Internet).

Ce service permet aux usagers des collectivités adhérentes de payer par CB sur un site internet dédié et sécurisé, les factures émises par la trésorerie en recouvrement par exemple des services du périscolaire. Ce mode de règlement véhicule par ailleurs une image moderne de la collectivité et facilite la vie des usagers (disponibilité, 24 h/24 h et 7j/7).

Pour ce faire, une convention doit être signée entre la Commune et la DGFIP.

De plus, le fonctionnement de TIPI génère des frais. La DGFIP prend en charge tous les coûts de fonctionnement liés au système gestionnaire de paiement. En revanche, la commune prend en charge les frais de commissionnement liés à l'utilisation de la carte bancaire et les coûts relatifs à l'adaptation de ses titres ou factures de rôles.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au dispositif TIPI et de supporter les charges correspondantes.

Adhésion au dispositif TIPI adopté à l'unanimité

8. Demande de subventions (groupe scolaire, rénovation appartements)

- **Groupe scolaire** : Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de faire construire le nouveau groupe scolaire et, pour ce faire, lancer le concours d'architecte. A cet effet, une demande de subvention au titre de la DETR doit être demandée auprès de la Préfecture

- **Rénovation d'appartements** : Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de demander une subvention au titre de la DETR pour la rénovation d'un bâtiment communal avec aménagement d'un appartement Place du Chêne et rue de la Forge.

Demandes de subvention au titre de la DETR approuvées à l'unanimité

9. Prix repas des anciens pour les accompagnants

Le repas des anciens a eu lieu le 31 mars au Centre Socio Culturel du Père Joseph Gérard.

Les personnes invitées pouvaient se faire accompagner au tarif de 30 euros le repas, pour les accompagnants.

Tarif pour les accompagnants approuvé à l'unanimité

10. Aide au JPA

Comme les années précédentes, afin de promouvoir les séjours en centre de vacances des enfants et adolescents de la commune, il est proposé de s'associer au dispositif « aide au départ en centre de vacances » mis en place par l'association Jeunesse au Plein Air en octroyant une aide de 160 € par enfant pour le 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} départ en vacances et suivants.

Aide au départ en vacances approuvée à l'unanimité

11. Voyage scolaire participation communale

Dans le cadre des voyages organisés par le Groupe Scolaire « Les Gesnels, il est proposé une aide financière de 30 euros par élèves et de 700 euros pour les accompagnants au voyage scolaire qui aura lieu du 14 au 18 mai 2018 à ANNECY.

Aide financière approuvée à l'unanimité

12. Contrat groupe risques prévoyance

Depuis 2011, les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents.

Ce financement n'est en aucun cas obligatoire pour les employeurs publics. L'adhésion à ces contrats est également facultative pour les agents.

Les Centres de Gestion sont habilités à organiser une mise en concurrence et souscrire ces contrats pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent.

Le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle a décidé de renouveler sa démarche initiée en 2012 et de relancer une procédure de mise en concurrence qui portera sur le risque Prévoyance.

Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue seront présentés aux collectivités afin qu'elles puissent décider en toute connaissance de cause la signature ou non de la convention.

Décision de se joindre à la procédure de mise en concurrence votée à l'unanimité

13. Demandes d'emprunts

Madame le Maire demande l'autorisation de consulter les banques afin de souscrire deux contrats de prêt, l'un d'un montant de 300 000 € et l'autre de 120 000 € (Cf. ci-dessus en 6.) pour financer les travaux d'investissement de la Commune.

Demandes d'emprunts accordées à l'unanimité

Levée du Conseil à 21h40

La Secrétaire de Séance
REMY Chantal

Le Maire
CLAUDE Claudyne